

Conditions de l'offre "TRANSFERTPEA"

Offre de remboursement total des frais de transfert d'un PEA, dans le cadre d'un transfert effectué chez Yomoni

Offre promotionnelle "TRANSFERTPEA" valable du 23/10/2025 au 18/01/2026. Pour tout transfert total d'un PEA d'un montant minimum de 5 000€ depuis un établissement externe, vos frais de transfert sont remboursés dans leur totalité, sur présentation de la facturation des frais effectuée par l'établissement d'origine du PEA, dans la limite de 150€.

Cette offre est valable pour les clients existants et les nouveaux clients, pour tout transfert d'un PEA ou depuis un établissement externe vers Yomoni (et le PEA Yomoni).

Afin de bénéficier du remboursement de ces frais, le client devra renseigner le code "TRANSFERTPEA" lors de son parcours de souscription et transmettre, au plus tard dans les 3 mois suivant le transfert effectif du PEA, au service client et par email à l'adresse hello@yomoni.fr le justificatif montrant les frais de transfert pratiqués par l'établissement d'origine.

Au-delà de 3 mois, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Le remboursement aura lieu au plus tard 60 jours après réception de l'intégralité des fonds et sous réserve d'un dossier complet validé par le service client. Le compte devra également être ouvert et alimenté à cette date. Le remboursement aura lieu sur le compte courant lié au compte Yomoni du client.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle

